

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1998

présenté par

Mme Iborra, Mme Bureau-Bonnard, Mme Limon, Mme Trisse, Mme Grandjean, Mme Sylla,
Mme Rossi, M. Cormier-Bouligeon, Mme Hérin, M. Colas-Roy, M. Leclabart, M. Mazars,
M. Venteau, M. Cédric Roussel, Mme Toutut-Picard, Mme Silin, M. Dombreval, Mme Vidal,
M. Labaronne, Mme Françoise Dumas, Mme Piron, Mme Le Peih, Mme Zannier, M. Mis,
Mme Bergé, Mme Mireille Robert, M. Terlier, M. Travert, Mme Morlighem, M. Templier,
M. Daniel, M. Ardouin, M. Delpon, M. Lainé, Mme Lenne, M. Cabaré, M. Lamirault,
Mme Pascale Boyer, M. Perrot, M. Zulesi, M. Cubertafon, M. Sorre, M. Lioger, M. Fanget,
M. Latombe, Mme Claire Bouchet et Mme Panonacle

ARTICLE 31

Retiré avant publication.